

Recensement des personnels ressources orientation

Instruction du 03/09/2026 relative au recensement des personnels ressources en matière d'éducation et d'accompagnement à l'orientation

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Affaire suivie par : Pôle Pédagogie de l'orientation, communication et Partenariats

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio-communication@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et adjoints, Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les inspecteurs IA-IPR et IEN EG-ET-IO

S/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale.

Références :

- [Note de service « Mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026 » publiée au bulletin officiel n° 27 du 3 juillet 2025](#)
- [Les enjeux de l'orientation](#)
- [Plan Avenir : l'orientation, pour que l'avenir soit un choix](#)

Annexes :

- [Mieux accompagner pour une orientation plus juste : les ambitions du Plan Avenir](#)
 - [Formulaire de recensement des personnels référents ou ressources en matière d'accompagnement à l'orientation](#)
-

Le Plan Avenir poursuit son déploiement dans les collèges et lycées de l'académie. Il inscrit l'accompagnement à l'orientation dans une démarche progressive et éducative, de la classe de cinquième à la terminale, afin de permettre à chaque élève de construire progressivement son parcours.

Cette démarche s'appuie notamment sur le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), les quatre demi-journées annuelles dédiées à l'orientation et la plateforme Avenir(s) de l'Onisep.

Afin d'identifier les personnels engagés dans ces missions et d'organiser les actions d'accompagnement proposées aux niveaux local et académique, animations de proximité, webinaires, ressources et actions de professionnalisation, un **recensement des personnels** référents et ressources en matière d'orientation est organisé pour l'année scolaire 2026-2027.

Personnels concernés par le recensement :

Le recensement distingue deux catégories de personnels :

- **Personnels exerçant une mission identifiée en matière d'orientation (référents) :**

Il s'agit des personnels désignés pour exercer une mission particulière en matière d'éducation et d'accompagnement à l'orientation, notamment les référents Découverte des métiers (DDM) ou les référents Orientation ou Parcours Avenir, lorsqu'une telle mission est attribuée dans l'établissement.

- **Personnels intéressés par les questions d'orientation (personnels ressources) :**

Peuvent également être recensés les personnels volontaires ou particulièrement intéressés par les questions d'orientation, qui contribuent ou souhaitent contribuer aux actions d'accompagnement des élèves sans exercer, à ce stade, une mission formellement désignée.

Cette distinction doit être respectée lors de la saisie afin de différencier clairement les personnels exerçant une mission identifiée des personnels volontaires.

Modalités de recensement :

Chaque établissement est invité à renseigner le formulaire dédié **au plus tard le 18 septembre 2026** :

<https://framaforms.org/recensement-des-personnels-ressources-en-orientation-2026-2027-1756385838>

Un accompagnement par des animations de proximité bénéficiera à certains personnels ; l'offre de formation académique proposée par l'EAFC s'adresse à tous.

La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Élisabeth BOYER